

RADICAL 360 L - 011710

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1-IDENTIFICATIONDUMELANGE ETDELASOCIETE

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial (et N°AMM) : RADICAL 360 L (n°AMM : 2090164)
Code du produit : 011710

1.2 – Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation(s) : Herbicide
Usage professionnel

1.3 -Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison sociale : Laboratoires CEETAL
Adresse : 1 rue des Touristes – CS 10039 – 42001 Saint-Etienne Cedex 1 – France
Téléphone : (33) 04 77 49 46 70 Fax : (33) 04 77 49 46 71
ceetal.rd@ceetal.fr

1.4 -Numéro d'appel d'urgence: +33 (0)1 45 42 59 59

Société/Organisme : INRS/ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

2-IDENTIFICATIONDESDANGERS

2.1 – Classification du mélange

Classification du mélange selon le règlement (CE) N°1272/2008

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux.

Classification conformément à la directive UE 1999/45/CE

Directive 1999/45/CE	
Symbole de danger / catégorie de danger	Phrases de risque
-	R53 peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les textes correspondant aux phrases de risque (phrases R) sont indiqués dans la section 16.

2.2 – Eléments d'étiquetage

Classification / Etiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008

CONSEILS DE PRUDENCE	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P261	Eviter de respirer les aérosols.
	P270	Ne pas manger, boire, fumer en manipulant le produit.
	P280	Porter des gants de protection.
	P301 + P310	EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
	P302 + P350	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
	P305 + P351 P310	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EUH 401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

SP 1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface/Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes]

SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau.

RADICAL 360 L - 011710

2.3 – Autres dangers

Voir section 12 – Résultats des évaluations PBT et vPvB

3-COMPOSITION/INFORMATIONSSURLESCOMPOSANTS

3.2 – Mélanges

Type de formulation : Concentré soluble (SL)

Bien que non classé, le mélange contient les composants dangereux suivants (composants présents au dessus du seuil de concentration déclarable) :

Composants	Concentration (en %)	N° CAS N° CE N° Index	Classification (1999/45)	Classification (1272/2008)
Glyphosate Isopropylamine	30-60	38641-94-0 254-056-8 015-184-00-8	N R51/53	Aquatic Chronic - H411

Les textes correspondant aux mentions de danger (phrases H) et phrases de risque sont indiqués dans la section 16.

4-PREMIERS SECOURS

4.1 – Description des premiers secours

INFORMATION GENERALE	Retirer la victime de la source de contamination. Garder au repos, au chaud et à l'air frais. Ne rien donner à boire à la victime si elle est inconsciente.
INHALATION	Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Donner de l'air frais et garder au chaud et au repos, de préférence dans une position assise, confortable, le dos droit. Consulter un médecin.
CONTACT AVEC LA PEAU	Eloigner immédiatement la victime de la source d'exposition. Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
CONTACT AVEC LES YEUX	Eloigner immédiatement la victime de la source d'exposition. Rincer abondamment et immédiatement à l'eau. Enlever les lentilles de contact et bien écarquiller l'œil si elles peuvent être facilement enlevées. Consulter un spécialiste si une douleur ou une rougeur persiste.
INGESTION	Alerter immédiatement les secours. Eloigner immédiatement la victime de la source d'exposition. Garder à l'air frais, au chaud et au repos, de préférence en position assise, confortable, le dos droit. Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau et de lait. Garder la personne en observation. En cas de vomissement, tenir la tête basse. NE JAMAIS FAIRE VOMIR OU BOIRE UN LIQUIDE A UNE PERSONNE INCONSCIENTE.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent, en cas de malaise ou de doutes, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.

4.2 – Principaux symptômes et effets, aigus et différés

ATTENTION ! Les effets peuvent être retardés. Garder la victime sous observation. Consulter un médecin pour toutes brûlures, si minimes soient-elles.

4.3 – Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucunes recommandations, mais des premiers soins peuvent néanmoins être requis en cas d'exposition, inhalation ou ingestion accidentelle du produit. En cas de doute : **CONSULTER RAPIDEMENT UN MEDECIN !**

RADICAL 360 L - 011710

5-MESURES DELUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 – Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIES	Utiliser la mousse, le dioxyde de carbone, la poudre ou l'eau pulvérisée
MOYENS D'EXTINCTION INAPPROPRIES	Ne pas appliquer un jet d'eau qui élargirait le feu

5.2 – Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, des gaz nocifs (CO, CO2, Nox) peuvent se produire.

5.3 – Conseils aux pompiers

CONSEILS AUX POMPIERS

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. Eviter de respirer les vapeurs du feu. Se placer avec le dos contre le vent pour éviter les fumées. Eloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque. Eviter que l'eau ne rentre dans l'égout ou une source d'eau. Etablir une digue pour retenir l'eau. En cas d'une pollution de l'eau, aviser les autorités concernées.

6-MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 – Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

PRECAUTIONS INDIVIDUELLES	Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.
PROCEDURES D'URGENCE	Respecter les conseils de prudence décrits dans cette fiche de données de sécurité. Interdiction de fumer et d'utiliser une flamme ouverte ou d'autres sources d'inflammation. Eviter l'inhalation de vapeurs et de poussières.

Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir également la section 8.

6.2 – Précautions pour la protection de l'environnement

PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

IMMEDIATEMENT avertir l'autorité nationale sur l'environnement aquatique ou une autre autorité compétente en cas de déversements ou émissions dans les réseaux d'eau. Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

6.3 – Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

METHODES ET MATERIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE	Le personnel de nettoyage devrait utiliser une protection respiratoire et/ou une protection prévenant le contact avec les liquides. Laver soigneusement après la manipulation d'une fuite. Absorber les déversements avec une matière absorbante non inflammable. Enlever à l'aide d'un aspirateur les déversements de faible étendue. Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale. Informer les autorités s'il s'agit de grandes quantités.
CONSEILS SUPPLEMENTAIRES	Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8

6.4 – Référence à d'autres sections

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.

Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection individuelle. Voir la section 13 pour le traitement des déchets.

RADICAL 360 L - 011710

7-MANIPULATION/STOCKAGE

7.1 – Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Lire et suivre les recommandations du fabricant. Il est nécessaire de veiller à la bonne hygiène personnelle. Se laver les mains et les parties souillées à l'eau et au savon avant de quitter le lieu de travail.
Mesures d'hygiène	Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains après utilisation. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

7.2 – Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage	Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Conserver à l'écart des aliments et boissons et des aliments pour animaux. Protéger contre les dommages physiques et/ou la friction. Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés.
Stockage – à l'abri de	Conserver à une température comprise entre 0°C et 30°C. Protéger contre le gel et les rayons solaires
Emballage	Conserver le produit dans l'emballage d'origine à fermeture étanche

7.3 – Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour une utilisation adéquate du produit, consulter la fiche technique et l'étiquette.

8-CONTROLESDEL'EXPOSITION/PROTECTIONINDIVIDUELLE

8.1 – Paramètre de contrôle

Composant : Glyphosate isopropylamine	N° CAS : 38641-94-0
Dose dérivée sans effet (DNEL ou PNEC) – Aucune donnée disponible	
INRS (FR), Valeur Moyenne d'Exposition (VME)	Aucune donnée disponible
INRS (FR), Valeur Limite d'Exposition (VLE)	

8.2 – Contrôle de l'exposition

EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE	
PROTECTION DES MAINS	Gants de protection résistants aux produits chimiques conforme à la norme EN374 (par exemple en caoutchouc de type nitrile)
PROTECTION DE LA PEAU ET DU CORPS	Bottes protégeant contre les projections de produits chimiques conforme à la norme EN 13832 - 2 + Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides conformes à la norme EN 14605
PROTECTION DES YEUX	Lunette de sécurité avec protection latérale conforme à la norme EN 166
PROTECTION RESPIRATOIRE	Demi-masque filtrants anti-aérosols FFP conforme à la norme NF EN 149+A1 ou appareil respiratoire muni de filtres anti vapeurs et gaz conforme à la norme EN 14387
MESURES GENERALES DE PROTECTION ET D'HYGIENE	
Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ranger séparément les vêtements de travail. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.	

* Le choix d'un équipement de protection individuelle doit être déterminé par l'employeur, qu'après une étude sérieuse du poste de travail aboutissant à une définition claire des conditions d'utilisation et à l'évaluation la plus précise possible du poste de travail.

RADICAL 360 L - 011710

9-PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 – Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide clair, incolore à jaune pâle
Odeur	Odeur faible, chimique
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	5
Point de fusion / congélation	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	Aucune donnée disponible

Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Limites/supérieures d'inflammabilité ou limites explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	1.171 g/ml
Solubilité(s)	Miscible avec l'eau
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition thermique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible

9.2 – Autres informations

Aucunes données disponibles

10-STABILITE ET REACTIVITE

10.1 – Réactivité

Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit

10.2 – Stabilité chimique

Stable à température normale et l'emploi recommandé

10.3 – Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible

10.4 – Conditions à éviter

Eviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation. Eviter le gel. Eviter l'exposition aux températures élevées ou à la lumière solaire

10.5 – Matières incompatibles

Entreposer dans le récipient original

10.6 – Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée

11-INFORMATIONSTOXICOLOGIQUES

11.1 – Informations sur les effets toxicologiques

Les données toxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce mélange. L'information fournie, s'appuie sur la connaissance des composants et sur la toxicologie de produits similaires.

RADICAL 360 L - 011710

TOXICITE AIGUE PAR VOIE ORALE	DL50 rat Dose : > 2000 mg/kg
TOXICITE AIGUE PAR PENETRATION CUTANEE	DL50 rat Dose : > 4000 mg/kg
TOXICITE AIGUE PAR INHALATION	Aucune donnée disponible
CORROSION/IRRITATION DE LA PEAU	Résultat : En cas d'utilisation normale, aucune irritation de la peau n'est à prévoir
LESIONS OCCULAIRES GRAVES / IRRITATION DES YEUX	Aucune donnée disponible
SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANEE	Aucune donnée disponible
MUTAGENEICITE DES CELLULES GERMINALES	Aucune donnée disponible
CANCEROGENEITE	Aucune donnée disponible
TOXICITE POUR LA REPRODUCTION	Aucune donnée disponible
TOXICITE SPECIFIQUES POUR CERTAINS ORGANES CIBLES	Exposition unique : Aucune donnée disponible Exposition répétée : Aucune donnée disponible
DANGER PAR ASPIRATION	Aucune donnée disponible
AUTRES	Aucune donnée disponible

12-INFORMATIONSECOLOGIQUES

12.1 – Toxicité

Les données toxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce mélange. L'information fournie, s'appuie sur la connaissance des composants et sur la toxicologie de produits similaires.

Toxicité pour les poissons CL50
Espèce poisson
Dose > 326 mg/l
Durée d'exposition 96 h

Toxicité pour les daphnies CE50
Espèce Daphnia magna (Puce d'eau)
Dose > 317 mg/l
Durée d'exposition 48 h

Toxicité pour les algues CI50
Espèce Algues
Dose 143 mg/l
Durée d'exposition 72 h

12.2 – Persistance et dégradabilité

La dégradabilité du produit n'est pas disponible

12.3 – Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

12.4 – Mobilité dans le sol

Le produit est miscible avec l'eau. IL peut être diffusé dans les réseaux d'eau.

12.5 – Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 – Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RADICAL 360 L - 011710

13-CONSIDERATIONSRELATIVESAL'ELIMINATION

Les déchets doivent être traités comme des déchets spéciaux. Eliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets

13.1 – Méthodes de traitements des déchets

PRODUIT	Ne pas jeter les résidus dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
EMBALLAGES CONTAMINES	Ne pas réutiliser des récipients vides. Eliminer les emballages vides via les services de collecte spécifique.

14-INFORMATIONSRELATIVESAUTRANSPORT

14.1 – Numéro ONU : Non concerné

14.2 – Nom d'expédition des Nations unies

ADR / RID / IMDG / IATA : Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

14.3 – Classe(s) de danger pour le transport

ADR / RID / IMDG / IATA : Sans objet. Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

14.4 – Groupe d'emballage

ADR / RID / IMDG / IATA : Sans objet. Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

14.5 – Dangers pour l'environnement

Le mélange ne présente aucun danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types des Nations Unies

14.6 – Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet

14.7 – Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

15-INFORMATIONSREGLEMENTAIRES

15.1 – Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Stockage - Rubrique des ICPE (France) : Non concerné

15.2 – Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

16-AUTRES INFORMATIONS

Classification / Etiquetage selon la Directive sur les préparations dangereuses n°1999/45/CE

PHRASES DE RISQUE	R 53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
CONSEILS DE PRUDENCE	S2	Conserver hors de la portée des enfants.
	S23	Ne pas respirer les aérosols
	S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
	S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
	S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
	S51	Utiliser seulement dans les zones bien ventilées.
	S49	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
	S29	Ne pas rejeter les résidus à l'égout.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

RADICAL 360 L - 011710

SP 1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface/Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes]

SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau.

Texte intégral des phrases R , H, EUH et les catégories de danger mentionnées dans les sections 2 et 3

R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH 401 :	Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Informations supplémentaires :

Cette présente version (V3/07/14) annule et remplace la version V2 précédente.

Les modifications par rapport à l'ancienne version sont identifiées par le symbole suivant : *

Cette fiche de données sécurité a été révisée selon le nouveau format du règlement (CE) N° 453/2010 (modifiant le règlement REACH (CE) n°1907/2006).

Utilisation : Se conformer strictement aux préconisations techniques portées sur l'étiquetage du produit.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'empêche pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et l'utilisation du produit pour lequel il est seul responsable.

Réserve de responsabilités :

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur des sources exactes. Toutefois, la société B.H.S. n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude, l'exhaustivité et l'adéquation de cette information. L'utilisateur du produit est responsable de vérifier l'adéquation de cette information quant à ses applications particulières.